IGRETEC

STRUCTURES DANS LESQUELLES IGRETEC DETIENT DES PARTICIPATIONS

TABLE DES MATIERES

SOCIETES A PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE

0.	BASE LEGALE	4
1.	Fonds de Capitaux d'Amorçage	5
2.	Wallonie Développement	6
3.	Ressourcerie du Val de Sambre	7
4.	RECYMEX	8
5.	AQUAWAL	9
6.	Charleroi Dry Port	11
7.	C.I.T.W. +	12
8.	SORESIC	13
9.	AXEWEB	14
10.	ORES	15

SOCIETES DANS LESQUELLES IGRETEC DETIENT UNE PARTICIPATION

0.	BASE LEGALE	18
1.	HERACLES	19
2.	CAROLIDAIRE	23
3.	Switch Coworking	24
4.	I.P.F.H.	25
5.	Port Autonome de Charleroi	27
6.	S.P.G.E.	28
7.	TIBI/I.C.D.I.	30
8.	S.W.D.E.	31
9.	SOFIBAIL	32
10.	Palais des Expositions de Charleroi	33
11.	B.S.C.A.	34
12.	I-Tech Incubator	36

A.S.B.L. et G.I.E. DONT IGRETEC EST MEMBRE

1.	CENAER0	40
2.	Centre de Culture Scientifique de l'ULB à Charleroi	40
3.	CETIC	41
4.	Cité des Métiers	42
5.	C.I.T.W. +	42
6.	ANIMECOH	43
7.	EURADA	44
8.	MATERIA NOVA	44
9.	Gal de la Botte du Hainaut	45
10.	GO CLUB	46
11.	SPoW	47
12.	ETI Phasing Out de l'Objectif 1	48
13.	Structure Locale de Coordination du Hainaut Oriental	49
15.	Université Ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles	50

SOCIETES A PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE

0. Base légale

Art. L5111-1 du CDLD
Pour l'application du présent Code, il faut entendre par :
…..
10° société à participation publique locale significative : société répondant aux critères suivants :
a) Être une société de droit belge ou dont un siège d'exploitation est établi en Belgique;

b) Ne pas être une intercommunale, une association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, une régie communale ou provinciale autonome, une ASBL communale ou provinciale, une association de projet, une société de logement, un organisme visé à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution;

c) Et dans laquelle une ou plusieurs communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement, ou personne morale ou association de fait associant plusieurs des autorités précitées détiennent seules, ou conjointement avec la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, directement ou indirectement une participation au capital supérieure à cinquante pourcents du capital; ou désignent plus de cinquante pourcents des membres du principal organe de gestion.
Lorsque la participation au capital par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-après, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138.
Lorsque le nombre de membres du principal organe de gestion désigné par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure au nombre de membres du principal organe de gestion désigné par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-avant, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138.

1. Fonds de capitaux d'amorçage

Création : 29 octobre 1993

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0451.292.894

Associés : 3E S.C.
SAMBRINVEST
IGRETEC

Objet : la constitution d'un fonds spécifique de financement dit « d'ensemencement« permettant de soutenir des investissements dans des entreprises en phase d'amorçage.

Capital :

3E S.C. :	1.000.000 de FB.
SAMBRINVEST :	39 200 000 de FB
IGRETEC :	1 000 000 de FB d'apport propre
	41 200 000 de FB d'apport du FEDER.

Siège : Avenue Georges Lemaitre 62 à 6041 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 5 novembre 1993

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

IGRETEC	50 %
Sambrinvest	47 %
Héraclès	1 %

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
IGRETEC détient 50 %.
La Région wallonne détient 18,8 % à travers Sambrinvest (Région Wallonne : 40 % du capital)
Lorsque la participation au capital, par les intercommunales, est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, la société est une société à participation publique locale significative.

Mandataires:

LECLERCQ	Patrick	Employé d'IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : Sambrinvest

2. Wallonie Développement

Création : le 8 juin 2005

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 0874.449.060

Associés : BEP - Avenue Sergent Vrithoff 2 – 5000 NAMUR
IBW - Rue de la Religion 10 – 1400 NIVELLES
IDEA - Rue de Nimy 53 – 7000 MONS
IDELUX - Drève d'Arc-en-Ciel 98 – 6700 ARLON
IDETA - Rue Saint Jacques 11 – 7500 TOURNAI
IEG - Rue de la Solidarité 80 – 7700 MOUSCRON
IGRETEC - Boulevard Mayence 1 – 6000 CHARLEROI
SPI - Rue du Vertbois, 11 - 4000 LIEGE

Objet : l'harmonisation et le développement des positions et des actions des Intercommunales de développement Economique sur les sujets communs qui constituent leur objet social, la promotion, la défense et la valorisation des compétences des Intercommunales de Développement Economique, la stimulation de la communication, de la coopération et de la sous-traitance entre elles.

Capital : 40.000 € répartis comme suit :
BEP : 5.000 €
IBW : 5.000 €
IDEA : 5.000 €
IDELUX : 5.000 €
IDETA : 5.000 €
IEG : 5.000 €
IGRETEC : 5.000 €
SPI : 5.000 €

Siège : avenue Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur

Décisions prises en IGRETEC : *Conseil d'Administration du 18 mai 2004*

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise : Inchangée

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
Les intercommunales détiennent ensemble 100 % du capital.

Mandataires :

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Suppléant	Non rémunéré

Gestion journalière : Alain De Roover, Secrétaire général

3. Ressourcerie du Val de Sambre

Création : le 26 octobre 2012

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

N° d'entreprise : BE 0500.518.218

Associés : I.C.D.I.
Le CPAS de Charleroi
IGRETEC

Objet : toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

- Toutes prestations de service en rapport avec la collecte, le tri, le traitement, le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage de déchets ;
- La réparation, la restauration, la vérification, le relookage et tout acte de mise en valeur d'objets en fin de vie ou usagés ;
- La vente d'objet de réemploi et d'éco consommation ;
- La préservation de l'environnement par une réutilisation maximale des biens ou déchets collectés.

La société a pour buts sociaux internes et externes de :

- Favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi ;
- Travailler dans le respect des personnes et de l'environnement et de s'attacher à procurer à ceux qui travaillent en son sein des conditions et une rémunération dignes et respectueuses des compétences de chacun ;
- Prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation et la revalorisation en donnant la priorité à la réutilisation, au réemploi et au recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés ;
- Sensibiliser et former aux enjeux environnementaux de la politique des déchets.

La société n'a pas pour but principal de procurer à ses associés un bénéfice patrimonial indirect. Elle ne procure pas non plus de bénéfice patrimonial direct à ses associés.

Capital : fixé à 18.900 € répartis comme suit :
I.C.D.I. : 6.300 €
Le CPAS de Charleroi : 6.300 €
IGRETEC : 6.300 €

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Couillet

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 29 juin 2012.

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise : inchangée

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
Les associés publics détiennent 100 % du capital

Mandataires :

GOSSIAUX	Brigitte	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
CHEVALIER	Katherine	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : Anne-Sophie Canart, responsable.

4. RECYMEX SA

Création : le 13 décembre 1995

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0456.821.795

Associés : SPAQUE :
IDEA
IGRETEC
KOECKELBERG
TRADECOWAL
GRALEX
SA SONEVILLE
La société allemande DEUTAG

Objet : recyclage de matériaux de construction et de démolition.

Capital :

- SPAQUE 25,1 %
- IDEA et IGRETEC 17,9 %
- KOECKELBERG 7%
- TRADECOHAINAUT 2%
- TRADECOWAL 2%
- GRALEX 23%
- SA SONEVILLE et la société allemande DEUTAG 23%

Siège : Rue Des Roseaux(B) 4 7331 Saint-Ghislain

Décisions prises en IGRETEC : Commission Permanente du Secteur 1 du 8 septembre 1995

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

SITA	4.600
TIBI/ICDI	5.360
IDEA HENNUYERES	5.360
IGRETEC	1.800
KOECKELBERG	2.800
SPAQUE	10.040
TRADECOWALL	10.040
TOTAL	40.000

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
Les intercommunales (TIBI/ICDI, IDEA HENNUYERES et IGRETEC) détiennent 12.520 parts sur 40.000 ; la Région wallonne, à travers la SPAQUE, détient 10.040 parts sur 40.000, soit au total 22.560 parts sur 40.000.

Lorsque la participation au capital, par les intercommunales, est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, la société est une société à participation publique locale significative.

Mandataires:

LIENARD	Olivier	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : Tradecowal représentée par David Lamy administrateur délégué de Tradecowal.

5. AQUAWAL

Création : le 30 juin 1999 sous la dénomination de « S.O.W.E. »

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 0466.523.181

Associés : C.I.L.E.
Régie des eaux de Charleroi
S.W.D.E.
A.I.D.E.
A.I.V.E.
I.B.W.
I.D.E.A.
I.G.R.E.T.E.C.
I.N.A.S.E.P.
INTERSUD
IPALLE

Objet :
- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 333 du Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Capital :
Parts A
- CILE : 50 millions,-FB
- SWDE : 40 millions,-FB
- RECHAR : 50 millions,-FB

Parts B (répartition suivant clef 75 % population et 25 % territoire)
- AIDE : 28.922.500,-FB
- AIVE : 11.870.000,-FB
- IBW : 8.667.500,-FB

- IDEA : 13.717.500,-FB
- INASEP : 14.880.000,-FB
- INTERSUD : 2.490.000,-FB
- IPALLE : 9.520.000,-FB
- IGRETEC : 10.232.500,-FB

Siège : Rue Félix Wodon 21 5000 Namur

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 25 mai 1999_

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

Associés – 2015	Parts E		Parts M		Parts F	Total
	E1	E2	M1	M2		6227
AIEC			1			1
AIEM			1			1
CIESAC			1			1
CILE			1.273			1.273
IDEN			1			1
IECBW	5					5
Régie des Eaux de Chimay	1					1
Régie des Eaux de Saint-Vith			1			1
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1
Service des Eaux de Limbourg			1			1
Service des Eaux de Rochefort			1			1
Service des Eaux de Theux			1			1
Service des Eaux de Trois-Ponts			1			1
Service des Eaux de Waimes			1			1
SWDE	1.043		1.308			2.351
VIVAQUA	1		1			2
IDEA	7	344				351
INASEP			1	383		384
AIDE				745		745
AIVE				307		307
IBW		224				224
IGRETEC				327		327
IPALLE		245				245
SPGE					1	1
TOTAUX	1.057	813	2.594	1.762	1	6.227

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
La majorité du capital est détenue par des intercommunales.

Mandataires:

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : Sylvie VERTONGEN, Directrice

6. Charleroi DRY PORT

Création : le 23 décembre 1999

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0468.920.665

Associés : INTERFERRYBOAT S.A.
SAMBRINVEST S.A.
IGRETEC S.C.R.L.
PORT AUTONOME DE CHARLEROI

Objet : la promotion et l'exploitation de quais publics de la plate-forme multimodale de Charleroi-Châtelet.

Capital :

INTERFERRYBOAT S.A.	2 millions
SAMBRINVEST S.A.	2 millions
IGRETEC S.C.R.L.	1 million
PORT AUTONOME DE CHARLEROI	1 million

Siège : Rue de Marcinelle 31, 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 22 décembre 1999

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

Associés	Participations	
Port Autonome de Charleroi	250 parts A	60,40 %
Sambrinvest	2.200 parts B 677 parts A	36,40 %
IGRETEC	250 parts A	3,2 %

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
Les trois partenaires publics détiennent 100 % du capital.
La participation de la Région wallonne, à travers le Port Autonome de Charleroi est de 16,11 % (RW dans PAC : 26,67 %) et à travers Sambrinvest est de 14,56 % (RW dans Sambrinvest : 40 %)
Lorsque la participation au capital, par les autres pouvoirs publics, est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, la société est une société à participation publique locale significative.

Mandataires :

CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : COMBICO, Rue de la Dîme, 2, 1370 Jodoigne, Administrateur Délégué.

7. C.I.T.W. + - Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie +

Création : le 8 décembre 2016

Forme juridique : Groupement d'Intérêt Economique

N° d'entreprise : BE 0667.546.773

Objet : Le Groupement a pour objet de développer, entretenir et structurer toute forme de collaboration entre ses membres, dans le cadre du développement de projets touristiques confiés contractuellement au Groupement par la Région Wallonne, la Communauté Wallonie–Bruxelles, la Commission européenne ou tout autre organisme ou institution en charge du tourisme ou du développement économique.
Le Groupement est notamment Chef de file du portefeuille « Ingénierie Touristique de Wallonie » approuvé par le Gouvernement Wallon dans le cadre du programme Feder 2014-2020 (Axe 3, Intelligence territoriale 2020/section 3.1. Revitalisation de l'espace public urbain /Mesure 3.1.1. Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises). Le Groupement organise la mise en oeuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie en réseau : le Commissariat Général au Tourisme est en charge de la définition de la politique touristique en Wallonie et les Intercommunales sont en charge de l'opérationnalisation de programmes et projets touristiques concrets.

Siège : Avenue Gouverneur Bovesse(JB) 74, 5100 Namur

Membres fondateurs :

- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes, en abrégé I.D.E.T.A.,
- La s.c.r.l. Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C.,
- L' « Association intercommunale Idelux – Projets publics », en abrégé « Idelux – Projets publics »,
- La s.c.r.l. Intercommunale du Bureau Economique de la Province de Namur, en abrégé B.E.P.N.,
- La s.c.r.l. Agence au Développement de la Province de Liège, en abrégé SPI,
- La s.c.r.l., Intercommunale d'Etude et de Gestion, en abrégé IEG,
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut, en abrégé IDEA,
- La s.c.r.l. Association intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion économique du Brabant Wallon, en abrégé, IBW

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
Les intercommunales détiennent plus de 50 % des postes du Conseil d'Administration.

Mandataires :

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : Nicole TASSIAUX

8. Société de Reconversion des Sites Industriels de Charleroi

Création : le 21 décembre 2017

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0686758119

Associés : SOGEPA S.A.
IGRETEC S.C.R.L.

Objet : La société a pour objet la reconversion du site industriel Caterpillar sis à Charleroi. Elle peut réaliser son objet pour son compte, en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Capital : SOGEPA S.A. : 30.380 €
IGRETEC S.C.R.L. : 31.620 €

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 21 décembre 2017.

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

Associés	Participations	
SOGEPA SA	3.038 parts	49 %
IGRETEC SCRL	3.162 parts	51 %

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
IGRETEC détient à elle seule 50 % plus 1 part.
Lorsque la participation au capital, par une intercommunale, est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, la société est une société à participation publique locale significative.

Mandataires :

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
SOZII	Stéphane	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : 2 administrateurs (SOGEPA/IGRETEC)

9. AXEWEB (SA) (en liquidation)

Création : le 17 février 2004.

Forme juridique : société anonyme

N° d'entreprise : BE 0863.537.451

Associés : IGRETEC, Charleroi
BRUTELE, Ixelles
AQUASAMBRE, Charleroi
FONDS DE CAPITAUX D'AMORCAGE, Charleroi

Objet : la réalisation de services d'intranet, de portail clients interactifs se déclinant en diverses couches comme fourniture de renseignements généraux, réalisation de campagne de sensibilisation, prise de rendez-vous, encodage des besoins ou de consommés, établissements et routage des documents administratif et ce, en intégrant les divers moyens de communication que sont l'activité de centres d'appel, le SMS, la poste, le fax, l'e-mail, le site web….l'archivage des informations numériques en paquets ou en données hiérarchisées, la sécurisation des systèmes et serveurs informatiques….

Capital : 250.000 € répartis comme suit :

IGRETEC	51 %
Brutélé	25%
Aquasambre	9 %
Sambrinvest	15%

Siège : Boulevard Pierre Mayence à 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée générale du 25 juin 2003 et Conseil d'Administration du 13 novembre 2007

SITUATION A FIN 2017 :

Actionnaires	Nbre parts	Valeur part	Participation en capital
IGRETEC	600	250,00	150.000,00
BRUTELE	250	250,00	62.500,00
FONS DE CAPITAUX D'AMORCAGE	150	250,00	37.500,00
	1.000,00		250.000,00

Mandataires :

ROOBROECK	Charlène	Employé IGRETEC	Administrateur Délégué	Non rémunéré
MINET	Jean-François	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Président	Non rémunéré

Gestion journalière : le personnel d'IGRETEC.
Une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 22/05/2017, a validé la décision de la liquidation d'Axéweb.

10. ORES

Création : le 18 avril 2008 sous la dénomination NETWAL

Forme juridique : Société Coopérative à responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 0897.436.971

Associés : Electrabel
Telfin
Teveo

Objet : toutes les activités liées à la gestion des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz

Capital :

Electrabel	98 %
Telfin	1 %
Teveo	1 %

Siège : Avenue Jean Monnet 2 1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée générale du 19 décembre 2008_

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

	Nbre de parts	%
Communes	417.543	0,86%
IGRETEC	4	0,00%
IDEFIN	7.238.973	15,00%
IPFH	21.110.383	43,73%
FINEST	2.268.811	4,70%
SOFILUX	5.532.961	11,46%
FINIMO	2.866.683	5,94%
SEDIFIN	7.494.678	15,53%
IEG	1.341.137	2,78%
	48.271.173	

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :
Les pouvoirs publics détiennent 100 % du capital.

Mandataire proposé par IGRETEC:

DEBOIS	Marc	Retraité d'IGRETEC	Conseil d'administration	Rémunéré

Gestion journalière : Fernand Grifnée, Administrateur Délégué

SOCIETES DANS LESQUELLES IGRETEC DETIENT UNE PARTICIPATION

0. Base légale

Article L1512-5 du CDLD
(Introduit dans la législation par le Décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales)

Les intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toute société lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Toute prise de participation au capital d'une société est décidée par le conseil d'administration; un rapport spécifique sur ces décisions est présenté à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3.

Toutefois, lorsque la prise de participation dans une société est au moins équivalente à un dixième du capital de celle-ci ou équivalente à au moins un cinquième des fonds propres de l'intercommunale, la prise de participation est décidée par l'assemblée générale, à la majorité simple des voix présentes, en ce compris la majorité simple des voix exprimées par les délégués des associés communaux.

1. HERACLES

Création : le 22 avril 1985 sous la dénomination de Société de gestion des Immeubles et de Promotion des Services, en vue de la création d'entreprises et du développement de l'artisanat dans la région de Charleroi, en abrégé G.I.S.A.C.
A l'assemblée générale du 23 mai 1991, la dénomination devient « Entreprises, Emplois, Ensemble », en abrégé 3E.
A l'assemblée générale du 29 mai 1995, la dénomination devient « Héraclès »

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 0427.178.892

Associés :
A la création : ACEC / ADEC / BBL / Caisse générale d'épargne et de retraite / Cockerill Sambre / Koeckelberg SA / Entreprises réunies R de Cock SA / ASBL Fabrimétal / Fabrique de Fer SA / Génie Civil et Industriel SA / Hanrez SA / Intercom SA / Lixon SA / Prominvest / Société Générale de Banque / Société Générale de Belgique

Objet : la gestion de programmes d'aide et d'assistance à la création et au développement d'activités et d'emplois nouveaux, mise en location des ZAMI et centres de services.
L'assemblée générale du 23 mai 1991ajoute à l'objet social la capacité de la société à prendre des participations dans d'autres sociétés.

Capital :

A la création le 22 avril 1985	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
Cockerill Sambre	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Société Générale de Belgique	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Caisse générale d'épargne et de retraite	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Intercom SA	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Prominvest	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Société Générale de Banque	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
ACEC	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ADEC	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
BBL	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ASBL Fabrimétal	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Génie Civil et Industriel SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Hanrez SA	50	1.000,00	50.000,00	1.239,47
	19.250		19.250.000,00	477.195,04

Augmentation de capital le 6 décembre 1985 + 9.815.000	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
ADEC	5.000	1.000,00	5.000.000,00	123.946,76
Cockerill Sambre	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Intercom SA	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Société Générale de Belgique	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Caisse générale d'épargne et de retraite	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Prominvest	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Société Générale de Banque	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Ryan europe	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
ACEC	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
BBL	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ASBL Fabrimétal	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
I.B.T	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
CIG SUD	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
SNCI	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Chambre de commerce et d'insdustrie CHOI	265	1.000,00	265.000,00	6.569,18
Hullbridge Associated	250	1.000,00	250.000,00	6.197,34
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Génie Civil et Industriel SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
SINTRA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
IRE	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Hanrez SA	50	1.000,00	50.000,00	1.239,47
	29.065		29.065.000,00	720.502,53

Augmentation de capital en mars 1988	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
ADEC	5.000	1.000,00	5.000.000,00	123.946,76
Cockerill Sambre	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Intercom SA	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Société Générale de Belgique	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Caisse générale d'épargne et de retraite	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Prominvest	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Société Générale de Banque	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Ryan europe	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Région Wallonne	1.500	1.000,00	1.500.000,00	37.184,03
I.B.T	1.130	1.000,00	1.130.000,00	28.011,97
ACEC	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
BBL	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ASBL Fabrimétal	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35

Crédit Communal de Belgique	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
CIG SUD	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
SNCI	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Chambre de commerce et d'industrie CHOI	265	1.000,00	265.000,00	6.569,18
Hullbridge Associated	250	1.000,00	250.000,00	6.197,34
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Génie Civil et Industriel SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
SINTRA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
IRE	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Hanrez SA	50	1.000,00	50.000,00	1.239,47
Union Wallonne des Entreprises	25	1.000,00	25.000,00	619,73
	31.720		31.720.000,00	786.318,26

Capital à l'AG du 26 mai 2005	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
IGRETEC (ancien ADEC)	5.000	1.000,00	5.000.000,00	123.946,76
FORTIS	4.500	1.000,00	4.500.000,00	111.552,09
Cockerill Sambre	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Electrabel (ancien Intercom) SA	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Suez Tractebel	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Spector Photo Group (avant Prominvest)	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Région Wallonne (SOGEPA)	1.500	1.000,00	1.500.000,00	37.184,03
Sylis belgium (avant I.B.T)	1.130	1.000,00	1.130.000,00	28.011,97
Umicore (avant Union Minière) (avant ACEC)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ING (ancien BBL)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
AGORIA	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Palais des Expositions de Charleroi	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
DEXIA (ancien Crédit Communal de Belgique)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
C.S.C. Europe (avant CIG SUD)	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Fondation Chimay Wartoise	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Chambre de commerce et d'industrie CHOI	265	1.000,00	265.000,00	6.569,18
Hullbridge Associated	250	1.000,00	250.000,00	6.197,34
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Cowalco (avant Génie Civil et Industriel SA)	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
SINTRA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
IRE	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Union Wallonne des Entreprises	25	1.000,00	25.000,00	619,73
Hanrez SA (faillite)		1.000,00	0,00	0,00

31.170		31.170.000,00	772.684,12

Siège :
A la création : Quai de Brabant, 29 à 6000 Charleroi. A ce jour : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Décisions prises en IGRETEC : antérieur à la création d'IGRETEC

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
Electrabel (+ Suez Tractebel)	6.000	1.000,00	6.000.000,00	148.736,11
IGRETEC (ancien ADEC)	5.000	1.000,00	5.000.000,00	123.946,76
BNP PARIBAS	4.500	1.000,00	4.500.000,00	111.552,09
Arcelor Mittal (avant Cockerill Sambre)	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
SmartPhoto Group	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
SOGEPA	1.500	1.000,00	1.500.000,00	37.184,03
Groupe Open belgium (avant Sylis belgium/I.B.T)	1.130	1.000,00	1.130.000,00	28.011,97
Umicore (avant Union Minière) (avant ACEC)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ING (ancien BBL)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
AGORIA	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Palais des Expositions de Charleroi	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
BELFIUS (avant DEXIA/Crédit Communal de Belgique)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
C.S.C. Europe (avant CIG SUD)	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Fondation Chimay Wartoise	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Chambre de commerce et d'industrie CHOI	265	1.000,00	265.000,00	6.569,18
Hullbridge Associated	250	1.000,00	250.000,00	6.197,34
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Cowalco (avant Génie Civil et Industriel SA)	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
SINTRA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
IRE	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Union Wallonne des Entreprises	25	1.000,00	25.000,00	619,73
	31.170		31.170.000,00	772.684,12

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Les pouvoirs publics ne détiennent pas 50 % plus une part du capital.

Mandataires :

CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : IGRETEC

2. Carolidaire

Création : 15 octobre 1998

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 0464.424.815

Associés : Aiseau-Presles / Châtelet / Courcelles / Fleurus / Farciennes / Fontaine-l'Evêque / Les Bons Villers / Montigny-le-Tilleul / Pont-à-Celles / IGRETEC / CPH / P&V / Charleroi / SMAP

Objet : favoriser le développement et l'éclosion de sociétés à finalité sociale marchande, sociétés dont le siège principal d'exploitation est situé sur une des communes du Secteur 2 d'IGRETEC, par le biais de financement, de guidance et conseils lors de l'élaboration de projets, d'accompagnement personnalisé en collaboration avec les Agences Conseil en économie sociale soit RACINES, FEBECOOP et SYNECO, la liste étant non limitative.

Capital en FB :

Courcelles	100.000,00
Fleurus	100.000,00
Farciennes	100.000,00
Fontaine-l'Evêque	100.000,00
Montigny-le-Tilleul	100.000,00
Pont-à-Celles	100.000,00
IGRETEC	10.000.000,00
CPH	10.000.000,00
P&V	10.000.000,00

Augmentation de capital en date du 26/01/1999 :

Châtelet	100.000,00
Aiseau-Presles	100.000,00
Les Bons Villers	100.000,00
Charleroi	2.000.000,00
SMAP	5.000.000,00

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 9 octobre 1998

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise : inchangée

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Les pouvoirs publics ne détiennent pas 50 % plus une part du capital.

Mandataires :

CENCI	Aurélie	Employé IGRETEC	Comité d'acceptation	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : le personnel d'IGRETEC

3. Switch Coworking

Création : le 8 août 2012

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 0847.919.065

Associés : La SCRL HERACLES
SAMBRINVEST
TECHNOFUTUR TIC (centre de compétence en technologies de l'information et de la communication)
B4C (club d'entrepreneurs de la Région de Charleroi)
IGRETEC

Objet : Gestion et animation d'un espace de travail collaboratif

Capital : 18.600 € répartis comme suit :
La SCRL HERACLES : 3.720 €
SAMBRINVEST : 3.720 €
TECHNOFUTUR TIC : 3720 €
B4C : 3.720 €
IGRETEC : 3.720 €

Siège : Avenue Général Michel, 1E, 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 29 JUIN 2012

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise : Inchangée

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Les pouvoirs publics ne détiennent pas 50 % plus une part du capital.

Mandataires :

LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : Héraclès SCRL, Administrateur-Délégué.

4. IPFH

Création : le 22 décembre 2005

Forme juridique : Association de Communes-Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 201.645.281

Associés : AISEAU-PRESLES / ANDERLUES / ANTOING / ATH / BELOEIL / BERNISSART / BINCHE / BOUSSU / BRAINE-LE-COMTE / BRUGELETTE / BRUNEHAUT / CELLES / CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT / CHARLEROI / CHATELET / CHIEVRES / COLFONTAINE / COURCELLES / DOUR / ELLEZELLES / ENGHIEN / ERQUELINNES / ESTINNES / FARCIENNES / FLEURUS / FLOBECQ / FONTAINE-L'EVEQUE / FRAMERIES / FRASNES-LEZ-ANVAING / GERPINNES / HAM-SUR-HEURE-NALINNES / HENSIES / HONNELLES / JURBISE / LA LOUVIERE / LE ROEULX / LENS / LESSINES / LES BONS VILLERS / LEUZE-EN-HAINAUT / LOBBES / MANAGE / MERBES-LE-CHATEAU / MONS / MONTIGNY-LE-TILLEUL / MORLANWELZ / PERUWELZ / PONT-A-CELLES / QUAREGNON / QUEVY / QUIEVRAIN / SAINT-GHISLAIN / SENEFFE / SILLY / SOIGNIES / THUIN / TOURNAI / IDEA / IDETA / IGRETEC./

Objet : L'intercommunale a pour objet :

- d'assurer la distribution de l'électricité sur le territoire des communes associées;
- d'assurer la distribution du gaz, quelles qu'en soient la nature ou l'origine, pour tous les usages sur le territoire des communes associées;
- d'organiser une centrale d'achat d'énergie au nom et pour compte des villes et communes associées et de tout autre organisme intéressé;
- d'étudier, de préparer et d'exploiter tous les régimes directs ou mixtes de production et/ou de distribution d'énergie électrique pour tout usage sur le territoire des communes associées ;
- d'organiser et d'assurer la représentation des communes associées à ce secteur dans les associations publiques ou d'économie mixte et d'assurer et de coordonner la défense de leurs intérêts au sein desdites associations.

Capital :

Associés	Nombre de parts détenues	Montants correspondant aux parts détenues
AISEAU-PRESLES	421	1.044,08
ANDERLUES	539	1.336,72
ANTOING	74	183,52
ATH	582	1.443,36
BELOEIL	134	332,32
BERNISSART	114	282,72
BINCHE	1779	4.411,92
BOUSSU	2600	64.454,00
BRAINE-LE-COMTE	300	744,00
BRUGELETTE	32	79,36
BRUNEHAUT	38	94,24
CELLES	27	66,96
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	775	1.922,00
CHARLEROI	16883	41.869,84
CHATELET	2151	5.334,48
CHIEVRES	62	153,76
COLFONTAINE	2840	70.403,60

COURCELLES	1633	4.049,84
DOUR	1944	48.191,76
ELLEZELLES	56	138,88
ENGHIEN	122	302,56
ERQUELINNES	872	178.612,35
ESTINNES	192	476,16
FARCIENNES	1264	3.134,72
FLEURUS	1823	4.521,04
FLOBECQ	32	79,36
FONTAINE-L'EVEQUE	947	2.348,56
FRAMERIES	2514	62.322,06
FRASNES-LEZ-ANVAING	111	275,28
GERPINNES	36	89,28
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3407	808.976,78
HENSIES	631	14.906,26
HONNELLES	340	8.428,60
JURBISE	160	2.895,52
LA LOUVIERE	5518	13.684,64
LE ROEULX	401	3.314,72
LENS	41	101,68
LESSINES	180	446,40
LES BONS VILLERS	44	109,12
LEUZE-EN-HAINAUT	132	327,36
LOBBES	1811	443.529,77
MANAGE	1307	3.241,36
MERBES-LE-CHÂTEAU	656	153.535,67
MONS	10249	254.072,71
MONTIGNY-LE-TILLEUL	2256	537.152,94
MORLANWELZ	960	2.380,80
PERUWELZ	168	416,64
PONT-A-CELLES	689	1.708,72
QUAREGNON	2477	61.404,83
QUEVY	696	14.710,50
QUIEVRAIN	771	19.113,09
SAINT-GHISLAIN	1719	42.614,01
SENEFFE	432	1.071,36
SILLY	80	198,40
SOIGNIES	682	5.617,92
THUIN	2552	615.191,17
TOURNAI	678	1.681,44
IDEA	4887826	122.780.650,00
IDETA	2153484	54.422.100,00
IGRETEC	4917705	124.877.625,00

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 27 juin 2008.

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise : inchangée

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Les intercommunales font partie des exceptions à la qualification de Société à Participation Publique Locale Significative.

Mandataires :

CHEVALIER	Katherine	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Administrateur	Non rémunéré
			Comité de Direction	Membre	Rémunéré
			Comité de secteur I et II	Membre	Non rémunéré
			Comité de secteur III	Membre	Non rémunéré
DURANT	Raphaël	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Secrétaire des instances	Rémunéré
			Comité de Direction	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de secteur I et II	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de secteur III	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de secteur V	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de secteur V et VI	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de rémunération	Secrétaire des instances	Non rémunéré

Gestion journalière : le personnel d'IGRETEC.

5. Port autonome de Charleroi

Création : 12 février 1971 (loi du 12 février 1971 avec statuts en annexe)

Forme juridique : Etablissement public

N° d'entreprise : BE 0208.201.095

Associés : Région Wallonne
Province de Hainaut
Ville de Charleroi
IGRETEC

Objet : aménager, équiper, gérer et exploiter les ports qu'elle crée elle-même ou que lui confient les autorités publiques dans la région de Charleroi.

Capital : Région Wallonne : 495.787,04 €
Province de Hainaut : 495.787,04 €
Ville de Charleroi : 495.787,04 €
IGRETEC : 1.735.254,67 €

Siège : Rue de Marcinelle 31, 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : par l'ADEC, à la création.

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

	Espèce	Nature	Total	%
Région wallonne	495.787,04	495.787,04	991.574,08	26,67%
Province de Hainaut	495.787,04		495.787,04	13,33%
Ville de Charleroi	495.787,04		495.787,04	13,33%
IGRETEC	1.735.254,67		1.735.254,67	46,67%

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 7° du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, le Port autonome de Charleroi n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires :

CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Président	Rémunéré
LIENARD	Olivier	Employé IGRETEC	Administrateur	Rémunéré
BERTO	Xavier	Employé IGRETEC	Administrateur suppléant	Rémunéré
COQUEREAU	Nelly	Employé IGRETEC	Administrateur suppléant	Rémunéré
MOERMANS	Guido	Secteur privé	Administrateur	Rémunéré
RICHE	Philippe	Secteur privé	Administrateur suppléant	Rémunéré
VANKERKOVEN	Vincent	Secteur privé	Administrateur	Rémunéré
VERSCHUEREN	Guy	Syndicat	Administrateur	Rémunéré
WATHY	Robert	Syndicat	Administrateur suppléant	Rémunéré
LiBERT	Etienne	Syndicat	Administrateur	Rémunéré
BOLEN	Jean-François	Directeur Financier de Châtelet	Administrateur	Rémunéré
BAYET	Hugues	Bourgmestre de Farciennes	Administrateur	Rémunéré
MESSE	Christian	Echevin de Pont-A-Celles	Administrateur suppléant	Rémunéré
FERSINI	Jean	Bourgmestre d'Aiseau-Presles	Administrateur suppléant	Rémunéré

Gestion journalière : Dirk DE SMET

6. SPGE (parts D-Démergement) et SPGE (parts C-Egouttage prioritaire)

Création : le 15 avril 1999 (par décret)

Forme juridique : Société Anonyme de droit Public (filiale spécialisée au sens de l'article 22 de la loi du 2 avril 1962)

N° d'entreprise : BE 0420.651.980

Associés : la Région Wallonne
La SFE
Dexia
Auxipar
Socofé
SOWE

Objet :
- protéger les prises d'eau potabilisable et d'assurer l'assainissement public de l'eau usée;
- intervenir dans les opérations qui constituent le cycle de l'eau ainsi que de promouvoir la coordination de ces opérations tout en recherchant l'optimalisation et l'harmonisation des activités du secteur de l'eau en Région wallonne;
- concourir à la transparence des différents coûts qui interviennent dans le cycle de l'eau;
- réaliser des études pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés;
- accomplir des missions confiées par le Gouvernement wallon dans le secteur de l'eau et notamment telles que définies dans les statuts.

Capital : la Région Wallonne 0,174 %

La SFE	49, 827 %
Dexia	9,5 %
Auxipar	5 %
Socofé	11,499 %
SOWE	24 %

Siège : Rue De La Concorde 41 4800 Verviers

Décisions prises en IGRETEC : décisions annuelles en CP1/CA
Les parts que possède IGRETEC ne sont pas représentatives du capital de la SPGE.
Elles se constituent comme suit :
Egouttage prioritaire : parts C
L'article 7.b. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :
« La commune s'engage au moment de la conclusion de l'avenant au contrat d'agglomération visé à l'article 5 à participer à l'investissement en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l'organisme d'épuration agréé, pour une valeur égale à :

- 40 % + 2 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de construction de nouveaux égouts ;
- 20 % + 1 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de réhabilitation d'égouts existants ;
- 20 % du montant des études diagnostiques lorsqu'elles doivent être réalisées.

Cette souscription est libérée à concurrence d'au minimum 5 % par an, à partir de la réception provisoire de l'ouvrage."
L'article 7.d. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :
« L'organisme d'épuration agréé souscrit à la même hauteur que la souscription visée au point b., des parts bénéficiaires sans droit de vote C, dans le capital de la SPGE qu'elle libère au même rythme que la commune. »
Démergement : Parts D
L'article 2 du contrat-type de zone entre la SPGE et IGRETEC, en qualité d'Organisme d'Epuration Agréé, prévoit que la SPGE finance intégralement les investissements en ouvrages de démergement, ainsi que l'exploitation de ces ouvrages. Elle intègre les charges résultant de ces investissements et de leur fonctionnement dans le coût vérité de l'assainissement. L' 0.A.A.. contribue au financement de ces activités à concurrence de 17 % des investissements hors TVA et de 25 % des charges d'exploitation hors TVA, par la souscription de 100 parts bénéficiaires D, réévaluées annuellement, émises par la SPGE.

Ce montant correspond à l'exploitation du démergement dans les communes suivantes qui doivent s'en acquitter auprès d'IGRETEC sur base d'une délibération de souscription et de libération de parts D.

SITUATION A FIN 2017 :
Inchangée

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 12° du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, la SWDE n'est pas une société à participation publique locale.

Mandataires proposés par IGRETEC : néant.

7. TIBI (ICDI)

Création : le 26 octobre 1948

Forme juridique : Association de communes-Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 0201.543.234

Siège : Rue Du Déversoir 1 6010 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 8 novembre 2011

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

Parts sociales de catégorie A :

AISEAU-PRESLES	9.554 parts sociales
ANDERLUES	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.511 parts sociales
CHARLEROI	112.153 parts sociales
CHATELET	20.039 parts sociales
COURCELLES	15.858 parts sociales
FARCIENNES	7.022 parts sociales
FLEURUS	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	10.835 parts sociales
GERPINNES	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	15.352 parts sociales

Part sociale de catégorie B :

IGRETEC SCRL	1 part sociale
ISPPC	1 part sociale
CPAS de Charleroi	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	1 part sociale
CPAS de Châtelet	1 part sociale

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Les intercommunales font partie des exceptions à la qualification de Société à Participation Publique Locale Significative.

Mandataire proposé par IGRETEC: néant

Gestion journalière : Olivier BOUCHAT, Directeur Général

8. SWDE

Création : le 19 décembre 1986

Forme juridique : société coopérative à responsabilité limitée.

N° d'entreprise : BE 0230.132.005

Associés : inconnus à l'origine

Objet :
La SWDE a pour objet:
° la production d'eau;
° la distribution d'eau par canalisations;
° la protection des ressources aquifères;
° la réalisation de toute opération relative au cycle de l'eau.
Dans ce cadre, elle exerce des missions qualifiées de service public. Les autres missions, ne constituant pas une mission de service public au sens de l'article 4 des présents statuts, ne peuvent revêtir qu'un caractère accessoire dans l'ensemble des activités de la SWDE.

Capital : inconnu à l'origine

Siège : Rue De La Concorde 41 4800 Verviers

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale de juin 2001

SITUATION A FIN 2017 :

Villes et communes	58 %
Région Wallonne	29 %
Société Publique de gestion de l'Eau	12,77 %
Intercommunales (dont IGRETEC)	4 %
Société fédérale de participations et d'investissements	3,99 %
IDEA	1 %
Province de Liège	0,7 %
Province de Hainaut	0,5 %
Socofé	0,01 %

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 17° du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, la SWDE n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataire proposé par IGRETEC : néant

9. SOFIBAIL

Création : le 25 juin 1984

Forme juridique : Société anonyme

N° d'entreprise : BE 0426.091.207

Associés : SOCIETE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (BE)
BELFIUS BANQUE
I.D.E.A.
BEP - EXPANSION ECONOMIQUE
IGRETEC
IBW (BE)
IDETA
IDELUX

Objet : La Société a pour objet le financement, temporaire ou définitif, « partiel ou entier, direct ou indirect, notamment par la voie de location-financement, d'immeubles ou de biens d'équipement destinés à l'usage d'établissements de services publics, d'établissements industriels ou commerciaux ou de personnes privées ; elle pourra acquérir, vendre et louer ces immeubles et biens d'équipement, acquérir et consentir tous droits réels sur ceux-ci, en assurer la gestion, l'installation et l'exploitation soit directement, soit par délégation, et procéder à toutes opérations en relation avec celles décrites ci-dessus.

Capital :

SOCIETE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (BE)	77.67%
BELFIUS BANQUE	19.42%
I.D.E.A. BEP - EXPANSION ECONOMIQUE IBW (BE) IGRETEC IDETA IDELUX	2,91 %

Siège : Avenue Maurice-Destenay 13 4000 Liège

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration de l'ADEC du 27 juin 1984

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise : inchangée

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
La société est majoritairement détenue par la Région Wallonne.

Mandataire proposé par IGRETEC:

DEBOIS	Marc	Retraité d'IGRETEC	Conseil d'administration	Rémunéré

Gestion journalière : Olivier VANDERIJST

10. PALAIS DES EXPOSITION DE CHARLEROI

Création : le 1er janvier 1968

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée depuis le 11 décembre 1993

N° d'entreprise : BE 0401.553.571

Associés : à l'entrée d'Igretec dans le capital
Société de Développement Européen de Charleroi
SMAP
Electrabel
Cockerill Sambre
IGRETEC
SPCI SA
TEMEREC SA
Union Minière SA
Petrofina SA
Sogerfie SA
Hullbridge Associated SA
Van Cleemput Undustries SA

Objet : toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'organisation de manifestations de tous types, à caractère industriel, scientifique, commercial, agricole, sportif, politique, religieux, artistique, culturel ou autre.

Capital :

A.G. du 22 novembre 1993	Nombre de parts	Valeur de la part FB	Total FB	Total €
Société de Développement Européen de Charleroi	10.750	1.000	10.750.000	266.485,54
SMAP	4.000	1.000	4.000.000	99.157,41
Electrabel	650	1.000	650.000	16.113,08
Cockerill Sambre	500	1.000	500.000	12.394,68
IGRETEC	500	1.000	500.000	12.394,68
SPCI SA	500	1.000	500.000	12.394,68
TEMEREC SA	500	1.000	500.000	12.394,68
Union Minière SA	500	1.000	500.000	12.394,68
Petrofina SA	300	1.000	300.000	7.436,81
Sogerfie SA	300	1.000	300.000	7.436,81
Hullbridge Associated SA	250	1.000	250.000	6.197,34
Van Cleemput Undustries SA	250	1.000	250.000	6.197,34
			19.000.000	470.997,70

Siège : Avenue de l'Europe 21 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : antérieure à IGRETEC

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

Société De Développement Européen De Charleroi	54%
Ethias Vie	22,87%
Société Patrimoniale A Portefeuille	2,34%
Divers	20,79%

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Les participations publiques ne sont pas majoritaires.

Mandataires : néant

Gestion journalière : Patrick VILAIN, Administrateur délégué

11. B.S.C.A.

Création : le 9 juillet 1991

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0444.556.344

Associés : Sambrinvest
Francimex S.A.
Batipont Immobilier S.A.
Cockerill Sambre S.A.
Compagnie nationale à Portefeuille S.A.
Brussels Securities S.A.
Entreprises Koeckelberg S.A.
Sonaca S.A.
Igretec SCRL
Sabca S.A.
Carolo Parking S.A.
Logis Moderne SPRL

Objet : réaliser toutes opérations relatives à la promotion, l'exploitation et à la gestion de la zone aéroportuaire de l'Aéroport de Charleroi

Capital : 143.000.000 FB

	Apport en nature	Apport en espèces
Sambrinvest (parts A)	750.000 FB	126.000.000 FB
Francimex S.A. (parts B)	750.000 FB	-
Batipont Immobilier S.A. (parts B)	750.000 FB	250.000 FB
Cockerill Sambre S.A. (parts B)	750.000 FB	4.250.000 FB
Compagnie nationale à Portefeuille S.A. (parts B)	375.000 FB	125.000 FB
Brussels Securities S.A. (parts B)	375.000 FB	125.000 FB
Entreprises Koeckelberg S.A. (parts B)	750.000 FB	250.000 FB

Sonaca S.A. (parts B)	750.000 FB	250.000 FB
Igretec SCRL (parts B)	4.250.000 FB	250.000 FB
Sabca S.A. (parts B)	750.000 FB	250.000 FB
Carolo Parking S.A. (parts B)	500.000 FB	-
Logis Moderne SPRL (parts B)	250.000 FB	250.000 FB

Augmentation de capital par décision de l'Assemblée générale du 20 mai 1992 :
Le capital passe de 143.000.000 FB à 153.000.000 FB par la création de 400 actions de catégorie B.
Les actions sont souscrites par la S.A. Ciset International.

Augmentation de capital par décision de l'Assemblée générale du 14 mai 2001 :
Le capital passe de 153.000.000 FB à 153.065.517 FB par l'incorporation au capital de réserves de 65.517 FB.
Modification des destinataires des parts A : désormais, outre Sambrinvest à qui elles étaient réservées, elles le sont aussi à la Région wallonne, la SOGEPA et IGRETEC.

Augmentation de capital par décision de l'Assemblée générale du 3 décembre 2002 :
Le capital passe de 3.794.400 € à 7.735.740 € par la création de 6.357 actions.
La SONACA souscrit 43 actions nouvelles, soit pour 6.665 €
La S.A. Carolo Parking souscrit 22 actions nouvelles, soit pour 3.410 €
IGRETEC souscrit 149 actions nouvelles, soit pour 23.095 €.
La SOWAER entre au capital et souscrit 6.143 actions nouvelles, soit 952.165 €.

Siège : Aéroport, 6041 Gosselies transféré Rue Des Frères Wright 8 à 6041 Charleroi par décision du Conseil d'Administration du 11 janvier 2008

Décisions prises en IGRETEC : antérieure à IGRETEC

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

Associés	Participations
SOWAER	50,21 %
Belgian Airports	27,5 %
Sambrinvest	19,15 %
IGRETEC	2,32 %
Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques	0,66 %

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Les participations de la Région Wallonne sont majoritaires.

Mandataires :

ROMBAUX	Pierre	Retraité d'IGRETEC	Conseil d'administration	Rémunéré

Gestion journalière : Jean-Jacques Cloquet

12. I-tech Incubator

Création : le 7 janvier 2003 sous la dénomination Wallonia Biotech, devenue I-Tech Incubator par décision de l'Assemblée Générale du 25 mars 2013

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0479.250.670

Associés : Héraclès
IGRETEC
Sambrinvest
Université Libre de Bruxelles

Objet : la détection et l'accompagnement de projets issus de la recherche en biotechnologie en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises à haute valeur ajoutée

Capital :

	A la création	Après l'augmentation de capital Décembre 2016
Héraclès	62.500 €	62.500 €
IGRETEC	12.500 €	87.500 €
Sambrinvest	50.000 €	150.000 €
Université Libre de Bruxelles	75.000 €	150.000 €

Siège : Rue Auguste Piccard 48 6041 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 28 juin 2002 et Conseil d'Administration du 8 novembre 2016

SITUATION A FIN 2017 :

Structure de l'entreprise :

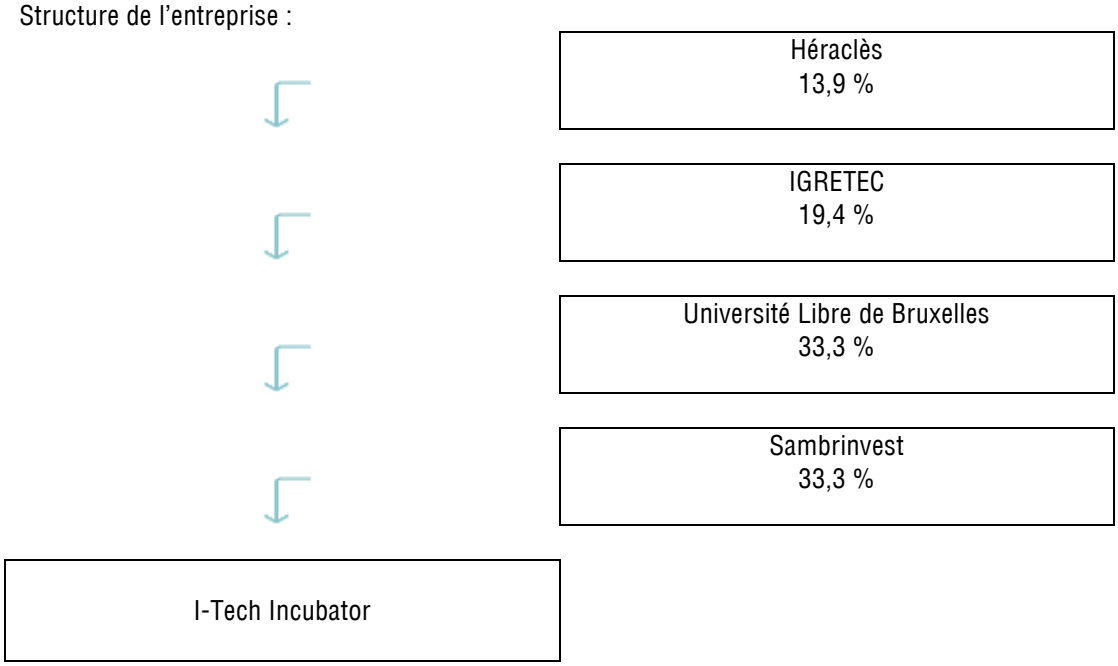

N’est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Igretec détient 19,4 % et la Région wallonne, à travers Sambrinvest, 13,33 % (RW dans Sambrinvest : 40 %). Les participations publiques n’atteignent pas 50 % plus une part.

Mandataires :

GOSSIAUX	Brigitte	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : I-Tech Incubator

A.S.B.L. ET G.I.E. DONT IGRETEC EST MEMBRE

1. CENAERO - Centre De Recherche En Aéronautique

Création : le 5 mars 2002

Forme juridique : Association sans but lucratif

N° d'entreprise : BE 0477.703.125

Objet : Créer et rendre opérationnel un centre d'excellence de recherche en aéronautique

Siège : rue des Frères Wright, 29 à 6041 Charleroi

Membres fondateurs :
- EWA : Entreprises wallonnes en aéronautique
- Université de Liège
- Université Libre de Bruxelles
- Université Catholique de Louvain
- IGRETEC

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires :

SOTTIAUX	Nicolas	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : Philippe Geuzaine

2. Centre de culture scientifique de l'ULB à Charleroi

Création : le 14 juillet 1993

Forme juridique : Association sans but lucratif

N° d'entreprise : BE 0451.102.062

Objet : Promouvoir et diffuser le plus largement possible auprès de tous les publics la culture scientifique en tous ses aspects et formes et par tous les moyens qu'il juge opportun.

Siège : Rue de Villers 227, 6010 Charleroi

Membres :
- Altaïr ASBL
- IGRETEC
- Extension ULB ASBL
- Union des Anciens Etudiants de l'ULB ASBL
- Université Libre de Bruxelles
- Diverses personnes physiques

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires :

LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : ULB

3. CETIC - CENTRE D'EXCELLENCE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Création : le 6 février 2001

Forme juridique : Association sans but lucratif

N° d'entreprise : BE 0474.549.932

Objet : soutenir le développement économique régional en transférant vers les entreprises wallonnes, et les PME en particulier, les résultats les plus innovants issus de la recherche appliquée en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
Aider les entreprises à intégrer plus rapidement ces avancées technologiques dans leurs nouveaux produits, processus ou services, leur permettant d'innover plus vite, de réduire les risques, et de développer de nouveaux marchés.
Développer des expertises clés dans le secteur numérique telles que le Big Data, le Cloud Computing, l'Internet des Objets, la qualité logicielle et la fiabilité de systèmes informatiques.

Siège : Avenue Jean Mermoz 28, 6041 Charleroi

Membres :
- Faculté Polytechnique de Mons
- Facultés universitaires Notre Dame de la Paix
- Université Catholique de Louvain
- AGORIA
- IGRETEC
- Diverses personnes physiques

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires :

SOTTIAUX	Nicolas	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : Damien HUBAUX

4. Cité des Métiers

Création : le 7 juillet 2014

Forme juridique : Association sans but lucratif

N° d'entreprise : BE 0560.707.312

Objet : L'Association a pour but de favoriser le développement de bassins de vie et de pôles de formation, l'implication des secteurs professionnels, la promotion et valorisation des métiers scientifiques et techniques auprès de tous les citoyens et du monde de l'entreprise, l'amélioration de l'offre d'orientation tout au long de la vie, la garantie de l'accès de tous aux centres de formation, le développement de l'offre de formation pour les travailleurs, l'adaptation de l'offre de formation pré-qualifiante aux besoins du marché du travail, le développement de l'Alternance et des stages, la mise en œuvre des actions de formations aux métiers de l'alliance et métiers verts, le développement des pôles de formations, la promotion des métiers verts, le développement de l'offre de formations aux métiers verts pour les professeurs, les élèves, les travailleurs, le public en recherche d'emploi, la promotion et le renforcement de l'orientation tout au long de la vie, la promotion de l'alternance, les stages et les essais métiers dans les métiers et secteurs priorisés par les politiques croisées emploi-formation-enseignement et/ou par l'instance de bassin enseignement qualifiant-formation-emploi.

Siège : Rue de l'Ecluse 16, 6000 Charleroi

Membres fondateurs : La Province de Hainaut
L'ASBL Collège Technique des Aumôniers du Travail de Charleroi
La Communauté française
IGRETEC

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires :

LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : Olivier Marchal

5. CITW - Cellule d'Ingénierie Touristique de Wallonie (en voie de liquidation)

Création : le 23 janvier 2009

Forme juridique : Groupement d'Intérêt Economique

N° d'entreprise : BE 0809.311.976

Objet : Le Groupement a pour objet de développer, entretenir et structurer toute forme de collaboration entre ses membres, dans le cadre du développement de projets touristiques confiés contractuellement au Groupement par la Région Wallonne, la Communauté Wallonie–Bruxelles, la Commission européenne ou tout autre organisme ou institution en charge du tourisme ou du développement économique.
Le Groupement organise la mise en oeuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie en réseau : le Commissariat Général au Tourisme est en charge de la définition de la politique touristique en Wallonie et les Intercommunales sont en charge de l'opérationnalisation de programmes et projets touristiques concrets.

Siège : Quai Saint-Brice 35, 7500 Tournai

Membres fondateurs :
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes, en abrégé I.D.E.T.A.,
- La s.c.r.l. Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C.,
- L' « Association intercommunale Idelux – Projets publics », en abrégé « Idelux »,
- La s.c.r.l. Intercommunale du Bureau Economique de la Province de Namur, en abrégé B.E.P.N.,
- La s.c.r.l. Agence au Développement de la Province de Liège, en abrégé SPI+,

Mandataires :

COQUEREAU	Nelly	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : Nicolas PLOUVIER

6. ANIMECOH (en liquidation depuis le 15/12/2009)

Création : le 23 janvier 2009

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0475.460.742

Objet : Fédérer, au travers d'une stratégie commune, les initiatives d'animation économique des intercommunales de développement économique et centres d'entreprises économiques européens d'innovation hennuyers notamment dans le cadre de la mesure 1.4. du programme Phasing Out de l'Objectif 1

Siège : Rue René Descartes 2, 7000 Mons

Membres fondateurs :
- La s.c.r.l., Intercommunale d'Etude et de Gestion, en abrégé IEG,
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut, en abrégé IDEA,
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes, en abrégé I.D.E.T.A.,
- La s.c.r.l. Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C.,
- L' « Association intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Territoire du Sud-Hainaut, en abrégé Intersud »,

- Héraclès CEEI
- La Maison de l'Entreprise CEEI

Mandataires : néant

Liquidateurs : Philippe Gerkens et Philippe Chèvremont

7. EURADA - Association européenne des Agences de Développement

Création : le 27 novembre 1991

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0446.189.013

Objet : Favoriser les échanges d'expérience entre membres et encourager les "best practices" en matière de développement économique local et régional; promouvoir une reconnaissance des agences de développement en tant que forces et entités économiques spécifiques; participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes de développement territorial et/ou d'assistance des entreprises et plus particulièrement des PME; accentuer et organiser la coopération technique avec la Commission Européenne et les autres instances communautaires; aider les agences nouvellement créées dans des pays hors Union Européenne; favoriser l'émergence de projets de coopération entre agences de développement de plusieurs pays.

Siège : Avenue des Arts 12, 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Membres : inconnus.

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires : néant

Gestion journalière: Esteban PELAYO VILLAJERO

8. Materia Nova

Création : le 29 décembre 1999

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0472.056.933

Objet : Aider les entreprises à atteindre et maintenir un excellent niveau technologique dans le domaine des matériaux.

Siège : Avenue Nicolas Copernic 1, 7000 Mons

Membres fondateurs :
- La Faculté Polytechnique de Mons
- L'Université de Mons-Hainaut
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut, en abrégé IDEA,

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires : néant

Gestion journalière: Luc LANGER

9. Gal de la Botte du Hainaut - GROUPE D'ACTION LOCALE DE LA BOTTE DU HAINAUT

Création : le 11 août 2003

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0860.032.484

Objet : Assurer la coordination générale des projets et des actions qui sont menés dans le cadre du programme LEADER (coordination administrative et financière, suivi des projets, communication et animation du partenariat)..

Siège : Place Albert 1er 38, 6440 Froidchapelle

Membres fondateurs :
- Commune de Beaumont
- Commune de Chimay
- Commune de Froidchapelle
- Commune de Sivry-Rance
- Commune de Momignies
- Le Musée national du Marbre de Rance
- La Maison du Tourisme de la Botte du Hainaut
- Virelles Nature
- Le Centre Culturel Local de Momignies
- Le Centre Culturel et Sportif de Chimay Sudhainaut
- Le Centre Culturel Local de Sivry-Rance
- Le Centre de développement agro-forestier de Chimay (CDAF)
- Le Foyer culturel de Beaumont
- La Maison des Jeunes de Beaumont

- L'asbl DEFI
- Le Comité du terroir,
- L'Office du tourisme de Sivry-Rance
- Bothanet'Service
- Le Groupement de propriétaires forestiers de l'ESEM (G PRO FOR ESEM)
- La Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
- Accueil champêtre en Wallonie (ACW)
- IGRETEC
- Développement de la Ruralité en Botte du Hainaut (DRBH Asbl)
- Espace Nature de la Botte du Hainaut asbl (ENBH)

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires : néant.

Gestion journalière: Delphine GUERISSE, coordinatrice.

10. GO CLUB - CLUB DES ENTREPRISES DE L'AEROPOLE DE GOSSELIES

Création : le 24 mai 2007

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0889.638.567

Objet : Améliorer la qualité de vie des travailleurs de l'Aéropole notamment par l'organisation de services collectifs, par la représentation de ses membres et par la défense des intérêts de ceux-ci auprès des autorités publiques et économiques.

Siège : Avenue Georges Lemaitre 19, 6041 Charleroi

Membres fondateurs :
- Institut de Pathologie et de Génétique ASBL
- DL Net SPRL
- Bio.be SA
- Sambrinvest
- IGRETEC
- Technofutur Tic ASBL
- DNA Vision
- Technofutur industrie ASBL
- EUROSCREEN
- CEGELEC SA
- IMMOSAMBRE SA
- LOGIPLUS SPRL

- CEDITI SA
- ING BANQUE SA
- CIGES SA
- TRASYS OSI
- BSCA SA
- Forem Formation Cepegra
- Axima Services SA
- GATEWAY COMMUNICATION SA
- N'ALLO SCRL
- GESTANET SA
- Immucor Gamma Benelux SPRL
- Ecoplas Technology SA
- Biopole ULB
- CETIC ASBL

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires :

LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière: Françoise Van Brussel, Présidente

11. SPoW - Science parks of Wallonia (en liquidation)

Création : le 24 mai 2007

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0542.903.456

Objet : Regroupe les sept parcs scientifiques et technologiques de Wallonie : LOUVAIN-LA-NEUVE SCIENCE PARK, LIEGE SCIENCE PARK, CREALYS© SCIENCE PARK, AEROPOLE SCIENCE PARK, INITIALIS SCIENCE PARK, QUALITIS SCIENCE PARK et NOVALIS SCIENCE PARK. Ils ont pour but commun d'accueillir et soutenir les entreprises wallonnes et étrangères tournées vers les hautes technologies et les relations entreprises-universités.

Siège : Rue Camille Hubert,Isnes 2, 5032 Gembloux

Membres fondateurs :
- Intercommunale du Brabant Wallon, en abrégé IBW
- Université Catholique de Louvain
- La s.c.r.l. Agence au Développement de la Province de Liège, en abrégé SPI,
- Université de Liège
- Bureau Economique de la Province de Namur, en abrégé BEP
- Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix
- IGRETEC
- Université Libre de Bruxelles

- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes, en abrégé I.D.E.T.A.,
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut, en abrégé IDEA,
- Université de Mons
- L' Association intercommunale Idelux , en abrégé Idelux ,
- Université de Liège

Mandataires :

LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière: Fabian COLLARD, Président

12. ETI Phasing Out de l'Objectif 1 - EQUIPE TECHNIQUE INTEGREE PHASING OUT DE L'OBJECTIF 1 (dormante)

Création : le 12 juin 2001

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0479.627.980

Objet : Valoriser les actions et projets communs des membres auprès de l'Union Européenne et de toute autre instance (fédérale, régionale, locale) susceptible de favoriser le développement des entreprises et particulièrement des PME et TPE en Hainaut, dans le cadre du Phasing Out de l'Objectif 1.

Siège : Rue René Descartes 2, 7000 Mons

Membres fondateurs :
- AnimecoH ASBL
- La maison de l'entreprise CEEI SA
- Héraclès SCRL
- IDEA SCRL
- IGRETEC SCRL
- DevecoH SCRL

Mandataires : néant.

Gestion journalière: Patrice THIRY et Jean-Marie COYETTE, Co-Présidents

Liquidation : à l'Assemblée Générale du 7 mars 2017, avec transfert du solde de liquidation à l'ASBL EBN Wallonia dont l'objet est semblable à l'ASBL ETI.

13. Structure Locale de Coordination du Hainaut Oriental (en voie de liquidation)

Création : le 25 février 2008

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0895.984.941

Objet : Assurer les missions dévolues aux structures locales de coordination, telles qu'organisées par le Décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon qui stipule, en son article 13 qu'une structure locale de coordination, regroupant les services de stimulation économique publics et privés existants, est agréée par le Gouvernement, après avis de l'A.S.E., dans chacune des zones géographiques définies au §2 du présent article. Le Gouvernement détermine les conditions et la procédure d'agrément des structures locales de coordination. Les structures locales de coordination sont les interlocuteurs et les relais locaux privilégiés du Gouvernement et de l'A.S.E. dans la mise en œuvre et le développement de la politique de stimulation économique de la Région. Elles exécutent les missions d'information, d'animation et d'accompagnement de proximité auprès des entreprises de leur ressort. Dans ce cadre, elles mettent en œuvre les actions entrant dans le champ d'application de la définition de la stimulation économique, telle que visée à l'article 2, §1er. Pour bénéficier du financement public dans l'exécution de ces missions, les structures locales de coordination transmettent à l'A.S.E. un programme pluriannuel de stimulation économique des entreprises de leur ressort, détaillant les besoins détectés, ainsi que les réponses apportées, en termes d'actions, d'opérateurs et de budgets. Le Gouvernement approuve, après avis de l'A.S.E., les programmes pluriannuels de stimulation économique. §2. Une structure locale de coordination est agréée dans chacune des provinces du Brabant wallon, de Liège, de Namur et de Luxembourg. Deux structures locales de coordination sont agréées dans la province de Hainaut. Le Gouvernement en arrête le périmètre respectif.

Siège : Boulevard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi

Membres fondateurs :
- CEEI Héraclès SCRL
- Union des Classes Moyennes du Hainaut ASBL
- IGRETEC SCRL
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut ASBL
- AGORIA ASBL

Mandataires :

CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière: Séverine Rousseau, déléguée à la gestion journalière.

14. Université Ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Création : le 4 avril 2014

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0551894.267

Objet : plateforme qui vise à soutenir le développement et l'organisation d'activités d'apprentissage relevant de l'Enseignement supérieur dans une logique de formation tout au long de la vie.
L'U.O. a notamment pour objectif d'encourager, d'organiser et de promouvoir la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur (Universités, Hautes Ecoles, Etablissements de Promotion sociale) afin de favoriser l'accès ou la reprise d'études supérieures pour le plus grand nombre en tenant compte des contraintes et des parcours de vie individuels.

Siège : Avenue Général Michel, 1B 6000 Charleroi

Membres fondateurs : 11 personnes physiques

Mandataires :

SOTTIAUX	Nicolas	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière: Dominique CABIAUX, déléguée à la gestion journalière.

Katherine Chevalier
Secrétaire Général
katherine.chevalier@igretec.com